



Quality is Behind the Diamond®

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Extincteur à poudre chimique ABC-
(Pressurisé et non pressurisé)
Autres identifiants : Poudre chimique polyvalente
Code (s) produit : CH550, F15, F18
Code (s) modèle pour extincteurs : 411, 417, 419, 423, 424, 425, 441, 443, 450, 456,
461, 464, 467, 470, 473, 476, 481, 487, 488, 491,
495, 500, 564, 567, 573, 581, 589, 592, 594, 668,
692, 713, 714, 715, 720, 756, 760, 763, 781, 790,
791, 792.
Utilisation recommandée : Suppression des incendies, non destiné à la
consommation humaine ou animal de médicaments.
Fabricant : AMEREX CORPORATION
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 7595 Gadsden Highway, P.O. Box 81
Trussville, AL 35173-0081
États-Unis d'Amérique
Numéro de téléphone de l'entreprise : (205) 655-3271
Adresse e-mail : customer.service@amerex-fire.com
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800)424-9300 ou (703)527-3887
Modifié : 8-juillet-2020; Révision B

Section 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 5	Aucun	Aucun
Corrosion / irritation cutanée : Catégorie 3	Aucun	Aucun
Sensibilisation cutanée : NON	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
STOT – Catégorie 3	Aucun	Attention
Cancérogène : Aucune Catégorie	Aucun	Aucun

GHS – Symbole(s) présents sur l'étiquette :



Si pressurisé : Gaz sous pression

GHS – Mot(s) de signalement :

Avertissement

Page 1 of 14 Pages

ABC

Numéro de référence FDS 27204

Autres dangers n'entraînant pas de classification : Le mica peut contenir de petites quantités de quartz (silice cristalline). Une exposition prolongée à la poussière de silice cristalline respirable à des concentrations dépassant les limites d'exposition professionnelle peut augmenter le risque de développer une maladie pulmonaire invalidante appelée silicose. Des preuves limitées de cancérogénicité pulmonaire de la silice cristalline chez l'homme ont été trouvées par l'IARC. Dans le cas d'une utilisation normale de ce produit, l'exposition à la silice doit être nulle.

L'argile d'attapulгите utilisée dans ce produit possède une longueur de fibre inférieure à 5 µm; par conséquent, l'argile n'est pas considérée comme cancérogène pour les animaux ou les humains.

GHS – Formulation des risques

Risque GHS	Codes GHS	Phrase(s) Code
Physique	H229	*- Contenu sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
Santé	303	Possiblement nocif en cas d'ingestion.
	315	Provoque une irritation cutanée.
	319	Provoque une grave irritation des yeux.
	335	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Environnement	411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
Précautions :		
Généralités	P101	Si un avis médical est nécessaire, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P251	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
	261	Évitez de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
	264	Se laver soigneusement après manipulation.
	270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
	273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
	321	Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours).
	362	Enlever les vêtements contaminés.
	391	Recueillir le déversement.
	301+312	En cas d'ingestion D: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
	302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
	304+340	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien
	305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer.
332+313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.	
342+313	En cas de symptômes respiratoires, appeler un médecin.	
337+313	Si l'irritation oculaire persiste, consultez un médecin / attention	
Stockage	P410+403	* - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par via une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés en tant que produit non utilisé.

*- Si sous pression

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numero CAS	% Poids
Phosphate monoammonique	231-764-5	01-2119488166-29	7722-76-1	55-77
Sulfate d'ammonium	231-984-1	01-2119455044-46	7783-20-2	15-45
Argile d'attapulgite	601-805-5	Indisponible	12174-11-7	3-8
Mica-silicate d'aluminium et de potassium	310-1276	Indisponible	12001-26-2	<1
Huile de silicone méthylhydrogénopolysiloxane	613-152-3	Indisponible	63148-57-2	<1
Carbonate de calcium	207-439-9	Indisponible	1317-65-3	<1
Silice amorphe zéolithes synthétiques précipitées	231-545-4	01-2119379499-16-0036	7631-86-9	<1
Pigment jaune 14 - colorant diazo	226-789-3	Indisponible	5468-75-7	<1

Effets et symptômes néfastes sur la santé : Irritant pour le système respiratoire; Irritant pour les yeux et la peau. Les symptômes peuvent comprendre toux, essoufflement et irritation des poumons, des yeux et de la peau. L'ingestion, bien que peu probable, peut provoquer des crampes, des nausées et des diarrhées.

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux : Peut provoquer une irritation. Rincer les yeux avec de l'eau et répéter jusqu'à disparition de la douleur. Consulter un médecin si une irritation se développe ou si des changements de vision se produisent.

Exposition cutanée : Peut irriter la peau. En cas de contact, laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : Peut provoquer une irritation et une toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, déplacer la victime à l'air frais. Donner de l'oxygène et pratiquer une respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Les symptômes de surdosage peuvent comprendre un engourdissement ou des picotements dans les mains ou les pieds, une fréquence cardiaque inégale, une paralysie, une sensation d'évanouissement, une douleur thoracique ou une sensation de lourdeur, une douleur qui s'étend au bras ou à l'épaule, des nausées, de la diarrhée, de la transpiration, une sensation de malaise général ou des convulsions

(convulsions). Si la victime est consciente et alerte, donnez 2 à 3 verres d'eau à boire. Si elle est consciente, ne pas la faire vomir. Consultez immédiatement un médecin. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit avalé, étendre la victime sur le côté, la tête plus basse que la taille.

Conditions médicales éventuellement aggravées par l'exposition :

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver une maladie cutanée existante. Une surexposition chronique peut provoquer une pneumoconiose (maladie du «poumon poussiéreux»).

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Propriétés inflammables :

Ininflammable

Point d'éclair :

Non déterminé

Moyens d'extinction approprié :

Incombustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions environnantes.

Produits de combustion dangereux :

Oxydes de carbone et de soufre

Données d'explosion :

Sensibilité à un impact mécanique :

Pas de sensibilité

Sensibilité à une décharge statique :

Pas de sensibilité

Risques inhabituels d'incendie / d'explosion :

En cas d'incendie, ce matériau peut se décomposer et libérer des oxydes toxiques et irritants de carbone, de soufre, de potassium, d'ammoniac et d'azote (voir section 10).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers :

Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression variable, approuvé NIOSH ou équivalent et un équipement de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles :

Évitez l'inhalation et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuelle :	Minimum - lunettes de sécurité, gants et respirateur antipoussière.
Procédures d'urgence :	Sans objet
Méthodes de confinement :	Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela est possible en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage :	Évitez la formation de poussière. Nettoyez le matériau libéré à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai humide et d'une pelle pour minimiser la génération de poussière. Sac et transfert dans des conteneurs correctement étiquetés. Ventiler la zone et laver le site de déversement une fois le ramassage des matériaux terminé.
Précautions environnementales :	Empêcher le matériel de pénétrer dans les cours d'eau.
Autre :	Si le produit est contaminé, utiliser un EPI et un confinement appropriés à la nature du produit chimique / matériau le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :	Utiliser un EPI approprié lors de la manipulation ou de l'entretien de l'équipement et se laver soigneusement après la manipulation (voir section 8).
Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :	Conserver le produit dans le contenant ou l'extincteur d'origine. Le contenu peut être sous pression - inspecter l'extincteur conformément à l'étiquetage du produit pour assurer l'intégrité du contenant.
Produits incompatibles:	Ne pas mélanger avec d'autres agents extincteurs, en particulier le bicarbonate de potassium et le bicarbonate de sodium. Incompatible avec les agents oxydants forts et les acides forts. Ne pas stocker dans une pièce au taux d'humidité élevé. Ne pas combiner avec des composés chlorés.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV	DFG MAK *	EU BLV
Phosphate monoammonique	PNOC** Poussière totale, 15 mg / m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 10 mg / m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 4 mg / m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N'est pas applicable
Sulfate d'ammonium	PNOC** Poussière totale, 15 mg / m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 10 mg / m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 4 mg / m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N'est pas applicable
Mica	PNOC** Poussière totale, 15 mg / m ³ Fraction respirable, 50 ug/m ³ Silica	PNOC** Poussière totale, 10 mg / m ³ Fraction respirable, 25 ug /m ³ Silica	PNOC** Poussière totale, 4 mg / m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N'est pas applicable
Argile d'attapulgite	PNOC** Poussière totale, 15 mg / m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 10 mg / m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 4 mg / m ³ Fraction respirable, 1,5 mg/m ³	N'est pas applicable
Huile de silicone	NR**	NR**	NR**	N'est pas applicable
Carbonate de calcium	PNOC** Poussière totale, 15 mg / m ³ Fraction respirable, 5 mg/m ³	PNOC** Poussière totale, 10 mg / m ³ Fraction respirable, 3 mg/m ³	-----	N'est pas applicable
Silice amorphe	80 mg / m ³ % silica	10 mg / m ³	4 mg / m ³	N'est pas applicable
Pigment jaune 14	NR**	NR**	NR**	N'est pas applicable

* Limites réglementaires allemandes **PNOC = Particules non classées ailleurs (ACGIH) également connu sous le nom de particules non réglementées par ailleurs (OSHA) *** NR = Non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps sur 8 heures.

Contrôles d'ingénierie :

Douches
Stations de lavage oculaire
Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

La nécessité d'une protection respiratoire n'est pas probable lors d'une exposition de courte durée. L'utilisation des EPI pendant le processus de production doit être évaluée indépendamment.



Protection des yeux / du visage :
Protection du corps et de la peau :

lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des gants / combinaisons de protection

Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée par NIOSH doit être portée. Utilisez des respirateurs P100 pour une exposition limitée, utilisez un respirateur à purification d'air (APR) avec des filtres à air à haute efficacité (HEPA) pour une exposition prolongée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive peuvent être nécessaires pour des concentrations élevées de contaminants en suspension dans l'air. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux exigences de sécurité et de santé en vigueur. Le besoin d'une protection respiratoire est peu probable pour une utilisation à court terme dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène personnelle sont essentielles, comme éviter la présence ou la consommation de nourriture, de produits du tabac ou tout autre contact de la main à la bouche lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Poudre jaune clair, solide inodore finement divisé
Poids moléculaire :	NH ₄ H ₂ PO ₄ : 115,03; (NH ₄) ₂ SO ₄ : 132,14
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
Température de décomposition °C :	100 - 120
Point de congélation °C :	Pas d'information disponible
Point initial d'ébullition °C :	Pas d'information disponible
État physique :	Poudre cristalline
pH :	Mélange environ 4 to 5; NH ₄ H ₂ PO ₄ : 4,2 in 0,2 solution molaire; (NH ₄) ₂ SO ₄ : 5,5 in 0,1 solution molaire
Point d'éclair °C :	Aucun
Température d'auto-inflammation °C :	Aucun
Point / plage d'ébullition °C :	Pas d'information disponible
Point / plage de fusion °C :	NH ₄ H ₂ PO ₄ : 190; (NH ₄) ₂ SO ₄ : 280
Inflammabilité :	Ininflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieur - Non; Inférieur-Non
Propriétés explosives :	Aucun
Propriétés oxydantes :	Aucun

Composant volatile (% vol) :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Pas d'information disponible
Densité de vapeur :	Pas d'information disponible
Pression de vapeur à 25 °C :	NH ₄ H ₂ PO ₄ : 1,41 mm/Hg; (NH ₄) ₂ SO ₄ : 2,573 kPa
Gravité spécifique à 25 °C :	NH ₄ H ₂ PO ₄ : 1,80; (NH ₄) ₂ SO ₄ : 1,77
Solubilité :	Enduit - non immédiatement soluble dans l'eau
Coefficient de partage :	NH ₄ H ₂ PO ₄ Est : -4,11; (NH ₄) ₂ SO ₄ Est : -0,48
Viscosité :	Pas d'information disponible

REMARQUE: NH₄H₂PO₄ – Phosphate de monoammonium; (NH₄)₂SO₄: – Sulfate d'ammonium

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Aucune réactivité n'est attendue pour ces produits chimiques.
Incompatibles :	Alcalis forts (bases), magnésium, oxydants forts, acides isocyanuriques et composés chlorés.
Conditions à éviter :	Stockage ou manipulation à proximité d'incompatibles.
Produits de décomposition dangereux :	La chaleur du feu peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et du dioxyde de soufre. De plus, l'ammoniac, les oxydes de phosphore et les oxydes d'azote peuvent être libérés lors de la décomposition.
Possibilité de réactions dangereuses :	Légère
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Irritation, toux.
Les yeux :	Irritation.
Peau :	Irritation.
Différés :	les symptômes semblent relativement immédiats.
Toxicité aiguë :	Relativement non toxique
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucun connu.

Exposition de longue durée :

Comme pour toutes les poussières, une pneumoconiose ou une maladie des poumons poussiéreux peut résulter d'une exposition chronique.

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Phosphate monoammonique	5750 mg / kg (rat)	>7940 mg / kg (lapin)	Indisponible
Sulfate d'ammonium	2840 mg / kg (rat)	>2000 mg / kg (rat)	>1000 mg / m ³ (rat)
Mica	Aucun	Aucun	Aucun
Argile d'attapulgite	Aucun	Aucun	Aucun
Huile de silicone	Aucun	Aucun	Aucun
Carbonate de calcium	6450 mg / kg (rat)	500 mg / 24 hr (lapin)	Indisponible
Silice amorphe	>5000 mg / kg (rat)	>2000 mg / kg (lapin)	>2,2 mg / l (rat)
Pigment jaune 14	>17000 mg / kg (rat)	>3000 mg / kg (rat)	>4448 mg / m ³ (rat)

Toxicité pour la reproduction :

Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproductifs ou tératogènes. Irritant pour le système respiratoire).

Organes cibles et effets (TOST) :

Ce produit est légèrement irritant pour le tissu épithélial (yeux, muqueuses, peau) et peut aggraver la dermatite. Aucune information n'a été trouvée indiquant que le produit provoque une sensibilisation.

Autres catégories de toxicité

Nom chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancéro-génicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Phosphate monoammonique	Aucune	Aucune	Aucune	Catégorie 3	Aucune	Aucune
Sulfate d'ammonium	Aucune	Aucune	Aucune	Catégorie 3	Aucune	Aucune
Mica	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Un rein	Aucune
Argile d'attapulgite	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Huile de silicone	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Carbonate de calcium	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Silice amorphe	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Pigment jaune 14	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Effets nocifs pour les organismes aquatiques après une exposition de longue durée. Fournit de l'azote et du phosphore nutritifs à la vie végétale.

Persistance / Dégradabilité :

se dégrade rapidement dans un environnement humide / humide.

Probabilité de biodégradation rapide :

NH₄H₂PO₄ Est : 0,693 (Rapide);

(NH₄)₂SO₄ : Est : 0,684 (Rapide)

Probabilité de biodégradation anaérobie : NH₄H₂PO₄ Est : 0,398 (Lent); (NH₄)₂SO₄ Est : 0,398 (Lent)

Potentiel de bioaccumulation : faible

Facteur de bioconcentration : NH₄H₂PO₄ : 3,16 L/kg; (NH₄)₂SO₄ : 3,16 L/kg (poids humide) (Faible BCF)

Facteur de bioaccumulation : NH₄H₂PO₄ : 63,04 L/kg; (NH₄)₂SO₄ : 1,03 L/kg (poids humide)

Mobilité dans le sol : Vitesse d'évaporation lente; soluble dans l'eau, possibilité d'infiltration dans les eaux souterraines.

Log Koc : NH₄H₂PO₄ Est : -1,25; (NH₄)₂SO₄ Est : 1,35

Log Koa : NH₄H₂PO₄ Est : 16,72; (NH₄)₂SO₄ Est : 20,10

Log Kaw : NH₄H₂PO₄ Est : -20,86; (NH₄)₂SO₄ Est : -19,62

REMARQUE : NH₄H₂PO₄ – Phosphate de monoammonium; (NH₄)₂SO₄ – Sulfate d'ammonium

Autres effets écologiques néfastes : Aucun autre effet connu à ce jour

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement - Recherche

Nom chimique	Aigue (LC50)	Chronique (LC50)
Phosphate monoammonique	Sans objet	Sans objet
Sulfate d'ammonium	Sans objet	Sans objet
Mica	Sans objet	Sans objet
Argile d'attapulгите	Sans objet	Sans objet
Huile de silicone	Sans objet	Sans objet
Carbonate de calcium	Sans objet	Sans objet
Silice amorphe	Sans objet	Sans objet
Pigment jaune 14	Sans objet	Sans objet

Valeurs de toxicité aquatique - estimations calculées

Nom chimique	Aigue (CL50)	EC50
Phosphate monoammonique	2,91e+07 mg / l Poisson 96 hr; 9,4e+06 mg/l Daphnie 48 hr;	6,70e+05 mg / l Les algues vertes 96 hr
Sulfate d'ammonium	2521 mg / l Poisson 96 hr; 1244 mg/l Daphnie 48 hr;	518 m g / l Les algues vertes 96 hr
Mica	Sans objet	Sans objet
Argile d'attapulгите	Sans objet	Sans objet
Huile de silicone	Sans objet	Sans objet
Carbonate de calcium	Sans objet	Sans objet
Silice amorphe	Sans objet	Sans objet
Pigment jaune 14	Sans objet	Sans objet

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation sécurisée :	Utiliser les EPI appropriés lors de la manipulation et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).
Considérations relatives à l'élimination du produit :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
Emballage contaminé :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un produit typiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui créera alors différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN :	Sans objet
Nom officiel d'expédition UN :	Sans objet
Classe de danger pour le transport :	Sans objet
Groupe d'emballage :	Sans objet
Polluant marin ? :	NON
IATA :	Non réglementé
DOT (Département des transports des États-Unis) :	Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse en vertu du Département des transports des États-Unis (DOT) 49 CFR 172 ou des règlements de Transport Canada sur le transport des marchandises dangereuses.

Précautions spéciales pour l'expédition :

Les informations de transport ci-dessus couvrent l'agent extincteur à poudre chimique ABC 550 tel qu'il est expédié dans des conteneurs en vrac et non lorsqu'il est contenu dans des extincteurs ou des systèmes d'extincteurs. S'il est expédié dans un extincteur à pression stocké et mis sous pression avec un gaz expulsif inerte non inflammable et non toxique, l'extincteur est considéré comme une matière dangereuse par le département américain des Transports et Transports Canada. Le nom d'expédition correct doit être EXTINCTEUR et la désignation UN est UN 1044. La classe / division de danger DOT est QUANTITÉ LIMITÉE quand elle est sous pression à moins de 241 psig et

lorsqu'elle est expédiée par route ou par rail. Classe UN 2.2. Gaz non inflammable lors de l'expédition par voie aérienne. Groupe d'emballage - N / A

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

État des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays (s)	Agence	Statut
États-Unis d'Amérique	TSCA	Qui
Canada	DSL	Qui
Europe	EINECS/ELINCS	Qui
Australie	AICS	Qui
Japon	MITI	Qui
Corée du Sud	KECL	Qui

Restrictions REACH du Titre XVII : Aucune information disponible

Nom chimique	Substances dangereuses	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Phosphate monoammonique	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sulfate d'ammonium	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou la fourniture	ISHA – Substances nocives nécessitant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) - Produits chimiques toxiques	Inventaire des rejets toxiques (TRI) - Groupe I	Inventaire des rejets toxiques (TRI) - Groupe II
Phosphate monoammonique 7722-76-1	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Argile d'attapulgite	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Mica-silicate d'aluminium et de potassium 120001-26-2 (> 2)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Carbonate de calcium 471-34-1	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Silice amorphe 69012-64-2	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Pigment jaune 145468-75-7	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Déclarations européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE :	XN	Irritant
Phrases R :	20	Nocif par inhalation.
	22	Nocif en cas d'ingestion.
	36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Phrases S :	22	Ne pas respirer la poussière.
	24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
	26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et consultez un médecin.
	36	Portez des vêtements de protection appropriés.
	37/39	Porter des gants appropriés et une protection oculaire.

Informations réglementaires fédérales des États-Unis :

SARA 313 :

Section 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) - Ce produit ne contient pas de produits chimiques qui sont soumis aux exigences de déclaration de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Aucun des produits chimiques contenus dans ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la LEP ou n'a des quantités de planification de seuil (TPQ) ou des quantités à déclarer (RQ) CERCLA, ou n'est réglementé en vertu de la TSCA 8 (d).

SARA 311/312

Catégories de danger :

Danger aiguë pour la santé :	Qui
Danger chronique pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
*- Danger de libération soudaine de pression :	Oui
Danger de réaction :	Non

*- Uniquement applicable si le matériau est dans un extincteur pressurisé

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water / Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) ou de la Clean Air Act, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61) et Section 112 de la Clean Modifications à la loi sur l'air de 1990.

Informations réglementaires des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances toxiques et dangereuses désignées : Aucune
Californie - Limites d'exposition autorisées pour les contaminants chimiques : Aucune
Floride - Liste des substances : Poussière de Mica
Illinois - Liste des substances toxiques : Aucune
Kansas - Liste Section 302/303 : Aucune
Massachusetts - Liste des substances : Poussière de Mica
Minnesota - Liste des substances dangereuses : Aucune
Missouri - Informations sur l'employeur / Liste des substances toxiques : Aucune
New Jersey - Liste des substances dangereuses - Droit de savoir : Aucune
Dakota du Nord - Liste des produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune
Pennsylvanie - Liste des substances dangereuses : Aucune
Rhode Island - Liste des substances dangereuses : Poussière de Mica
Texas - Liste des substances dangereuses : Aucune
Virginie - Occidentale - Liste des substances dangereuses : Aucune
Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de Californie : aucun composant n'est répertorié sur la liste de la proposition 65 de Californie.

Other:

Mexico – Classe de danger	Aucun composant répertorié
Canada – Classe de danger SIMDUT	Sulfate d'ammonium répertorié comme non dangereux selon les critères de classification HPR

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette Fiche d'information est conforme aux exigences des réglementations ou normes américaines, britanniques, canadiennes, australiennes et européennes, et est conforme au format proposé, ANSI Z400.1, 2003. Aucune modification de cette fiche de données de sécurité n'est autorisée par AMEREX Corporation. Les questions ou commentaires doivent être adressés à AMEREX Corporation (voir section 1).

Date d'émission	20-juin-2012
Date de révision	8-juillet-2020; Révision B
Notes de révision	Aucun

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.